

A P E C

ASSOCIATION POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT COLLONGEOIS

Membre du réseau « PATRIMOINE – ENVIRONNEMENT »

Collonges sous Salève, le 20 décembre 2017

Objet : Avis de l'APEC pour l'enquête publique du SAGE de l'ARVE

Présentation : Association pour la Protection de l'Environnement Collongeois

L'APEC, association fondée le 5 Novembre 1990, a pour but la défense et la protection de l'environnement naturel. Elle vise à préserver une certaine qualité de vie pour les habitants de la commune et à promouvoir un développement harmonieux de Collonges-sous-Salève. Elle a un intérêt pour tous les domaines concernant la protection et la qualité de vie, l'environnement, la défense et la mise en valeur de tous les patrimoines naturels, historiques et culturels. L'APEC est membre de l'association Patrimoine- Environnement, association reconnue d'utilité publique agréée par le Ministère en charge de l'environnement.

Monsieur le Commissaire-enquêteur, l'étude du document **SAGE de l'Arve** amène l'APEC à formuler les remarques et interrogations suivantes :

La localisation de notre commune, au pied du Salève, en fait un lieu de passage privilégié pour de nombreux ruisseaux, ceux-ci grossissent ensuite l'Aire et la Drize, qui à leur tour, iront se jeter dans l'Arve qui mélangera ses eaux à celles du Rhône. C'est pourquoi, déjà en 2001, c'est l'APEC, qui a cartographié les ruisseaux et autres trames bleues de Collonges dans le cadre du contrat rivières initié par la CCG. Cette phrase est un de nos postulats **« L'eau qui est un symbole et un objectif très fort en matière de développement durable doit rester une priorité de l'APEC. Toujours la rivière coule, elle véhicule nos comportements en matière d'environnement, structure le paysage urbain et l'environnement de manière incontournable, elle impose les biotopes qu'elle génère, et que l'on doit faire respecter. »**

Seize ans plus tard, nous ne pouvons que nous féliciter, du travail accompli dans le cadre du **SAGE de l'Arve**, ce document marque une volonté d'une réelle avancée pour la planification d'une ressource primordiale : l'EAU.

« Participez à l'enquête publique ! » facile à dire, un peu moins facile à faire ! Comment lire et encore plus avoir un avis pertinent, sur un document aussi dense ? L'APEC est une association locale qui fonctionne avec des bénévoles, non professionnels dans les rayons d'actions qu'elle porte. Nos connaissances empiriques sont soutenues par une bonne volonté et une forte implication entièrement dédiées aux causes que l'on défend. Mais

comme les associations locales, sont souvent le premier relai entre les citoyens, les élus et l'administration, nous devions, si ce n'est émettre un avis ... au moins susciter un débat !

Tout aussi pragmatiques pour répondre à l'enquête que nous le sommes sur le terrain, nous avons décidé de mettre en confrontation le règlement proposé du **SAGE de l'Arve** avec, comme des exemples, trois situations concernant l'**EAU** auxquelles nous avons été confrontés ces dernières années. Ainsi vous, Mr le commissaire enquêteur, pourrez alors savoir si le **SAGE** aurait pu répondre à nos attentes d'alors et nous faciliter la tâche. Et selon votre réponse, faites en sorte que le règlement si besoin soit amélioré.

1) Nant des Moulins : C'est parce que l'étude du rapport CAUE commandité par l'ancienne municipalité mettait en évidence le Nant des Moulins comme un corridor biologique, qu'en Juin 2014, l'**APEC** en fait le thème de sa visite participative annuelle. Cette action débouchera d'abord sur une exposition pédagogique offerte aux enfants du secteur. Ensuite avec l'aide logistique de la **FRAPNA**, des membres de l'**APEC** l'ont cartographié et ainsi le Nant des moulins a pu être répertorié à l'IGN Cette action lui a donné le droit d'être considéré dans le PLU comme corridor biologique et aussi ruisseau transfrontalier. L'**APEC** et la **FRAPNA** projettent de continuer de travailler de pair pour renaturer les ripisylves et réguler le débit de ce nant.

2) Zones humides : en 2016, le rapport qu'**Apollon 74** a consigné dans le registre dédié au futur PLU de Collonges nous est communiqué. Cet inventaire nous informe, entre autres, que certaines zones naturelles humides demandent à être expertisées comme telles. À ce sujet, l'étude des terrains, du diagnostic et d'une OAP de l'ancien PLU nous avaient déjà interpellés. Comme **Asters** est le seul interlocuteur qui peut valider ou non notre demande, l'**APEC** aidé de la **FRAPNA**, le contacte. C'est fin Mars 2016 qu'**Asters** vient à Collonges et expertise trois terrains comme zones humides ponctuelles.

3) Eaux de ruissellement : réseaux partagés avec eaux usées ? Cet été, un collongeois nous a fait part de son inquiétude au sujet de la non-séparation du réseau pluvial et eaux usées. Défectuosité facile à détecter, le conduit des eaux de ruissellement passant à ciel ouvert devant chez lui ! Il en a informé la **CCG**, de notre côté l'**APEC** a appuyé sa démarche, depuis la **CCG** est venue constater sur place et a entrepris des démarches pour améliorer cet état de fait. Affaire à suivre.

En conclusion : En généralité, pour ces trois cas de figures, l'**APEC** peut dire que même avec beaucoup de bonne volonté, si une association locale, à fortiori un particulier, n'a pas de réseau dans le domaine en l'occurrence ici de l'**EAU**, il a peu de chance de savoir à qui s'adresser et donc pouvoir porter une action. L'**APEC** souhaite que le **SAGE** se dote d'un petit répertoire, outil disponible en mairie, dans lequel serait clairement indiqué les référents, associations et collectivités publiques, qui fait quoi et où s'adresser. Plus particulièrement sur le Nant des Moulins, l'aide logistique que nous a apportée la **FRAPNA** a fait que notre action a pu être validée, qu'aurions nous fait seuls ? Le **SAGE** prévoit-il ces cas –là et facilite-t-il cette démarche de soutien ? Pour l'inventaire des zones humides, **Asters** extrêmement sollicité est venu à Collonges parce que la **FRAPNA** et **Apollon 74** ont intercédé en notre faveur. Par contre, dommage pour une zone humide recensée trop tard,

le temps de réaction de la préfecture à l'enregistrer la laissée constructible au PLU ! Quant au troisième cas, quand une commune comme Collonges, qui est construite sur le piedmont du Salève, comporte une très forte déclivité, n'est pas dotée d'un plan de gestion des eaux de ruissellement, il y a des dégradations écologiques et risques de dégâts des eaux. Pratiquement dans le domaine de la mise en place d'un plan de gestion des eaux de ruissellement, le **SAGE** indique-t-il qui peut nous apporter de l'aide ?

Nous arrêterons là ce questionnement pour finir sur une recommandation. Si l'administration désire que le **Sage de l'Arve** remplisse son rôle et soit efficace ce que l'**APEC** souhaite, faites en sorte que son règlement ne soit pas accessible qu'aux initiés ou uniquement réservé à l'administration, mais éditez un document simple, plus facile d'accès au grand public. Et même s'il le faut faites en un résumé à l'usage des citoyens lambda.

Nous vous prions de croire, Monsieur l'Enquêteur public en l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le bureau de l'**APEC**

E-mail bureau@apec-collonges.net
[collonges.net](http://apec-collonges.net)

site [http://apec-](http://apec-collonges.net)

APEC : BP 29 74160 Collonges sous Salève Cedex